

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/406 du 6/5/1982

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTPS/DGTFP/DFP/2103-03

portant reclassement et nomination de Monsieur **KPIKA Léopold**, Instituteur de 3<sup>e</sup> échelon des cadres des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.06.1958 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la réaffectation des fonctionnaires de catégorie AI ;  
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret n° 80/707 du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;  
(/u l'arrêté n° 3876/LEM.DPAA.SPPF1 du 20 Juin 1981 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1979 ;  
(/u la demande de l'intéressé en date du 4 Novembre 1981 ;  
(/u la lettre n° 3699/LEM.DGAS.DPAA du 02 Décembre 1981 du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dossier de l'intéressé.

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er .- En application des dispositions combinées des décrets n° 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.5.1964, 30.9.1967 et 19.10.1981 susvisés, Monsieur MFIKA Léopold, Instituteur de 3° échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service au CEG André Grenard MATSOUA à Brazzaville, titulaire de la Licence <sup>ES</sup> -lettres (Section Histoire) délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15 Septembre 1981 date effective de reprise de service de l'intéressé, et de la solde pour compter du 19 Octobre 1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Mai 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education  
Nationale

Antoine NGA OBA .-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMA .-

Colone Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DFP..... 3
- D.B..... 3
- D.C F..... 1
- M.E.N..... 1
- D.P.A.A..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGCM/BC..... 1